

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 42370

présenté par

M. Ratenon, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens,
Mme Ressiguiet, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

à l'amendement n° 26952 de Mme Bello

ARTICLE 2

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« tous les »

les mots :

« la totalité des ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par ce sous-amendement, nous souhaitons appuyer l'amendement concerné, et souligner par la même le caractère profondément régressif de ce projet de loi. La vision du gouvernement est technocratique et soumise aux normes du marché. Leur logique par points passe à côté de l'essentiel : la solidarité et le progrès humain. Une autre logique permettrait d'approfondir la solidarité de notre système de retraites. Elle repose sur l'extension des droits et la mise en commun croissante des richesses. Elle nécessite d'être à l'écoute de la population qui refuse leur grande régression. Elle suppose d'affronter les lobbies privés et les intérêts des banques et des assurances.